Ecologie, une affaire d’Etat

Depuis la première révolution industrielle en 1789, la croissance économique mondiale n’a eu de cesse que d’augmenter créant ainsi des externalités. Certaines sont positives comme l’amélioration du niveau de vie, et d’autres sont négatives comme l’augmentation d’émission de CO2. L’empreinte écologique de la croissance n’est pas prise en compte par le marché car elle est soumise à deux obstacles. Le premier est l’existence de biens communs, c’est-à-dire des biens accessibles à tous et qui font l’objet de rivalités tel que la pêche en haute mer, et l’existence de biens collectifs purs comme l’oxygène. Ces derniers échappant au marché, on ne peut alors pas faire payer à tous la dégradation que certains ont commis, cela ne serait pas équitable et juste. Le second obstacle est la création d’externalités par l’activité de certains agents économiques qui ne sont pas sanctionnés ou récompensés pour l’élaboration de ces dernières. Alors, afin de contourner ces obstacles dans le but d’améliorer les conditions climatiques de la production et de la consommation l’Etat a mis en place une politique climatique qui se constitue de deux outils.  
 Le premier est l’instrument réglementaire mis en action grâce à la réglementation. Il s’agit d’introduire des normes qui feront l’objet de sanctions si elles ne sont pas respectées. Il existe pour cela 4 types de normes : les normes d’émissions qui introduisent un plafond maximum d’émission de co2, les normes de procédé qui incitent l’utilisation de technologies moins polluantes, les normes de produit qui imposent à ce dernier certaines caractéristiques, et enfin les normes de qualité qui soumettent certains biens à des contrôles et à des mesure appropriées lorsque ces derniers dépassent la norme. La réglementation est efficace et permet ainsi la diminution d’émissions de CO2, mais les normes ne sont pas toujours facilement applicables car souvent inégales face à la diversité d’agents économiques. De plus la norme technique est difficile à définir puisqu’il faut mettre en place une norme pas trop laxiste pour qu’elle puisse être efficace, mais pas trop restrictive pour ne pas étouffer l’activité économique. En outre la réglementation impose des contrôles pour être efficace mais ces derniers sont très coûteux et techniquement difficiles à mettre en place. Enfin la réglementation se trouve sans effet dans des situations d’effet rebond, c’est-à-dire lorsque le progrès permet des gains de performances énergétiques qui sont annulés par une augmentation d’utilisation des ressources.  
Le second outil mis en place par l’Etat est l’instrument économique, divisé en deux modes d’actions. Le premier est la taxation, ce qui permet d’introduire dans le prix le coût ou l’avantage des externalités. L’Etat attend de ces écotaxes que les agents économiques réduisent leurs émissions de Co2, qu’ils soient ainsi encourager à se servir de nouvelles technologies moins polluantes, ce qui relancerait l’investissement et donc la croissance. Et enfin la recette engendrée par ces taxes pourrait être utilisée pour une maximalisation de la réduction de l’empreinte écologique du pays. Mais la taxation est en soi inéquitable puisqu’elle est la même pour tous les ménages, c’est dont les pouvoir d’achat des ménages a plus faibles revenus qui est le plus touché. Ils vont alors diminuer leur consommation de biens moins polluants, car ils sont obligés de se chauffer ou utiliser des moyens de transports (type voiture, moto…), ce qui peut entraîner une baisse de la production et ainsi un effet de récession. De plus l’introduction d’une écotaxe pour les entreprises peut les rendre moins compétitives sur le marché international et ainsi les pousser à se délocaliser là où l’écotaxe est moins importante, ou inexistante. En outre l’écotaxe peut s’avérer lourde pour certains secteurs, comme celui du transport ou de l’agriculture et peut ainsi menacer plusieurs emplois, ce qui a par exemple amené à des manifestations et à de la dégradation de matériel en Bretagne le 2 novembre 2013. Le problème d’émissions de CO2 n’est alors pas réglé et le pays perd du PIB en volume. Enfin le pays est obligé de mettre une taxe à taux bas puisque le taux représentant les externalités négatives des agents économiques seraient trop lourd est difficilement accepté par la population. (Exemple Quimper)   
Le second outil de l’instrument économique est le quota. L’Etat accorde un maximum d’émissions de CO2 à certaines entreprises, notamment industrielles, qui sont échangeables sur un marché. Les entreprises se trouvent alors avec un crédit de « droit à polluer » dont elles se servent comme elles l’entendent, c’est-à-dire qu’elles peuvent choisir d’acheter le quota d’une autre entreprise ou bien vendre son surplus. Les prix s’autorégulent comme sur un marché ordinaire, c’est-à-dire que plus la demande est forte plus les prix augmentent, au contraire si la demande est faible les prix baissent. Chaque entreprise qui veut polluer plus se retrouve avec une dépenses supplémentaire ce qui l’incitera peu à peu à diminuer son émissions de CO2. De plus les autres entreprises sont aussi incitées à réduire leur impact écologique puisque moins elles consomment de leur quotas plus elles peuvent en vendre et ainsi générer de nouveaux bénéfices. Mais le quota est lui aussi soumis à des inconvénients car étant sur un marché il subit plusieurs variables. Notamment lorsque la demande est inférieure à l’offre cela fait baisser le prix du bien, de plus la commission Européenne n’a pas anticipé une baisse de la croissance et a alors permis des quotas trop généreux. Le prix du « droit à polluer » a donc chuté, n’incitant plus les entreprises à diminuer leurs émissions de Co2 et désavantageant celles qui avaient investi dans de nouvelles technologies. Enfin le marché de quotas a été mis soumis à des spéculations ajoutant le risque qu’il devienne un actif financier. Les entreprises restent donc incertaines du prix du quota, et cherchant leur intérêts, restent hésitante à investir dans des technologies moins polluantes.   
La réduction d’émission de CO2 est donc devenue un point essentiel pour l’Etat qui met en œuvre plusieurs outils afin de remédier à l’impact écologique de la croissance. Mais cette lutte contre la pollution semble difficile et loin d’être achevée.